



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau de l'intercommunalité et des élections

**Arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BIE-2023-19
portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier des Palmes académiques

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2020-83 du 31 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Chambéry ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par la présidente du tribunal judiciaire de Chambéry ;

Considérant que les membres de commissions de contrôle sont nommés pour une durée de trois ans après renouvellement général et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de réaliser le renouvellement des membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2

Madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie, Mesdames et Messieurs les maires des communes de l'arrondissement de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le

20 JUL. 2023

Le Préfet,

François RAVIER